

## La promotion par liste d'aptitude au grade de contrôleur de 2<sup>e</sup> classe des Finances publiques

	Année 2012	
	Filière gestion publique	Filière fiscale
Appel de candidature	Eole Instruction annuelle via l'intranet.	
Examen de la valeur professionnelle	Prise en compte des évaluations notations des 5 dernières années.	
Entretien préalable d'information	Un entretien préalable d'information est proposé au moins aux agents en 1 <sup>re</sup> candidature.	
Propositions au plan local	Classement des candidats en 3 groupes : - proposés «excellent» avec attribution d'un rang de classement, - proposés «très bon», - non proposés. La liste des candidats proposés «excellent» est diffusée après la CAPL. Attribution du rang de classement par le directeur local à l'issue des débats de la CAPL.	
Liste préparatoire au projet de liste d'aptitude	Liste préparatoire publiée préalablement à la réunion de la CAPN (avec un nombre d'agents inférieur au nombre de possibilités).	
Projet de liste d'aptitude	Les agents retenus sont classés sur le projet de liste d'aptitude par ancienneté comme suit : 1) l'ancienneté : - le grade, - l'échelon du grade, - à échelon égal, la date de prise de rang. 2) le numéro d'ancienneté.	
Date d'effet des promotions	1 <sup>er</sup> septembre N.	
Modalités d'affectation	Affectation dans leur département d'origine dans les conditions habituelles.	La promotion reste subordonnée à leur installation effective sur un emploi de catégorie B de la FF. Ils participeront obligatoirement au mouvement général de mutation de l'année 2012.